

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : Enseignant en Unité d'Enseignement d'un IME

1. Définition du poste :

L'IME (Institut Médico Éducatif) accueille des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Les élèves fréquentent cet établissement sur notification de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH).

L'Unité d'Enseignement peut être au sein de l'IME ou externalisée dans une école ou un collège.

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur ou de la directrice de l'IME, et pédagogique de l'IEN ASH, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par une coordonnatrice.

2. Missions :

L'enseignant spécialisé:

- conçoit un enseignement adapté pour chaque élève de l'UE afin de lui permettre d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ;
- évalue finement les compétences des élèves et ses progrès afin de pouvoir en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de l'IME ;
- informe les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant ;
- met en oeuvre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels de l'établissement (éducateurs, paramédicaux, ...)
- conduit des projets porteurs de sens dans un cadre pédagogique rassurant, sécurisant et innovant
- participe avec l'équipe pluridisciplinaire de l'Etablissement Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ;
- s'inscrit comme personne ressource auprès des enseignants du milieu ordinaire (notamment s'il exerce en unité externalisée)
- accompagne la scolarisation des élèves en classe ordinaire le cas échéant, en fonction de leur projet, en apportant les démarches et les outils adaptés à leurs besoins.
- En UEE, assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UEE, notamment en participant aux conseils des maîtres de l'école ;

3. Compétences et qualités requises par le candidat :

- bonne connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat
- bonnes capacités d'adaptation des exigences scolaires au handicap et aux aptitudes des élèves
- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- bonnes capacités relationnelles

4. Conditions de recrutement :

Le candidat devra être titulaire d'un CAPPEI ou d'une certification antérieure.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.

5. Cadre de référence :

Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au DITEP

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 relatif au cadre de référence de l'enseignant spécialisé

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr

Mise à jour 23 mars 2020